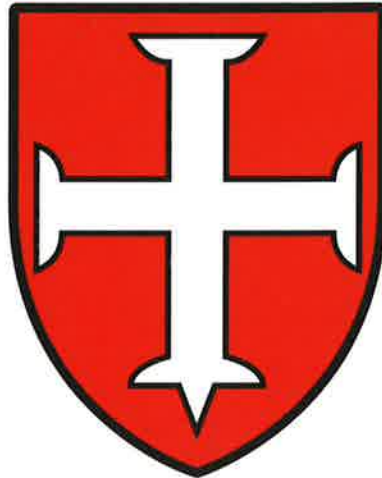


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 22 juin 2026**

*Séance extra-muros
Salle du Grand Conseil, Lausanne*

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 18 mai 2026	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	7
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures — M. Robert Middleton, Syndic</i>	<i>7</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments — Mme Johanna Pini, Municipale.....</i>	<i>7</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes — M. Vincent Chevalley, Municipal</i>	<i>7</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique — M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>7</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière — M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>7</i>
6.	Préavis — Rapports des Commissions	8
	<i>Préavis N° 55/26 — Comptes 2025.....</i>	<i>8</i>
	<i>Préavis N° 52/26 — Rapport de gestion 2025</i>	<i>9</i>
	<i>Préavis N° 53/26 — Barème des indemnités et vacations pour la législature 2026-2031.....</i>	<i>10</i>
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	12
8.	Associations intercommunales — Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon	13
9.	Divers et propositions individuelles	15
10.	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	16

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance de 19 h 03.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Claude LAGRANGE, vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, secrétaire
- Mme Moravia WIDMER, scrutatrice, suppléante
- Mme Ulrike RICHARDSON, scrutatrice
- Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, scrutatrice
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

M. le Président annonce la démission de M. Maximilien Berni.

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- M. Yvan RUEFF, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna PINI, municipale
- M. Vincent CHEVALLEY, Municipal
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Sièges vacants : 5 sièges sont vacants

Excusés : 8 membres du Conseil sont excusés

- M. Jean-Daniel AUBRY
- M. Yves CRETEGNY
- M. Boris LERCH
- Jacques PELICHET
- M. Quentin POMMAZ
- M. Jean-Christophe PRADERVAND
- Mme Nathalie SAUVAIN
- Mme Catherine SCHMUTZ

Absent : 2 membres du Conseil sont absents

- M. Laurent BORCARD
- M. Sylvain NASSISI

Quorum :

Au total, 30 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 15 voix contre 14. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 18 mai 2026

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 18 mai 2026.

Le Conseil n'a pas de remarques ou de commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 18 mai 2026

Voix pour : Majorité
Voix contre : Aucune
Abstentions : 4

Le PV de la séance du 18 mai 2026 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil n'a pas de remarques ou de commentaires.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour

Voix pour : À l'unanimité
Voix contre : Aucune
Abstention : Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2026

Les dates des séances de la nouvelle législature pour le Conseil seront :

- 7 septembre à 20 h (séance de réserve), accueil des nouveaux conseillers
- 26 octobre à 20 h, préavis sur le budget
- 7 décembre à 19 h, suivie du repas de Noël

Votations et élections

Votations fédérales du 14 juin 2026 — résultats à Crans :

- Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions », 64,5 % de participation, refusée à 65 contre 35 %
- Modification de la loi sur le service civil, participation 64,4 %, accepté à 56,7 % contre 43,3 %
- Initiative populaire « Pour le droit de vivre dignement de son travail — pour un salaire minimum cantonal », participation à 62,1 %, objet refusé à 63,7, contre 33,7 % et 2,6 % de bulletins blancs

Votation cantonale du 14 juin 2026 — résultats à Crans :

- Contre-projet législatif « Loi sur le salaire minimum », participation à 62,3 %, refusé à 65 %, contre 33 % ;
Contre-projet accepté à 58 % contre 38 % et quelques bulletins blancs sans réponse.
- Question subsidiaire : le contre-projet a été validé à 59 % contre 38 % et 2 % de non-réponses.

Prochains scrutins :

- 27 septembre 2026
- 29 novembre 2026

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures — M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic présente ses excuses au Conseil pour son absence lors de la dernière séance. Il a dû se rendre en Angleterre pour des obsèques.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments — Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Elle revient sur la présentation des comptes 2025, et souhaite commenter quelques points.

L'année 2025 se termine avec un excédent de revenu dû notamment à l'entrée en vigueur de la NPV. Les charges qui en dépendent sont moins importantes que prévu.

Les charges du ménage communal sont maîtrisées, en particulier celles liées au personnel et celles liées aux activités intrinsèques de la commune.

Le revenu de l'impôt sur les successions est plus important que celui prévu au budget. La prudence restant de mise.

Grâce à ces différents éléments, des préfinancements ont pu être réalisés pour un montant de 895'000 CHF pour des projets en cours ou à venir :

Rénovation et mise en conformité de l'éclairage zone sportive, préavis N° 35/25, préfinancement de 250'000 CHF ;

Étude de la 3e phase de réaménagement de la zone sportive/loisirs, préavis N° 46/25, préfinancement de 250'000 CHF ;

Rénovation de l'administration communale, préavis que la Municipalité souhaite déposer d'ici la fin de l'année 2026, préfinancement de 250'000 CHF ;

Travaux de sécurisation aux abords de l'école, préavis N° 41/25, préfinancement de 145'000 CHF.

Ainsi, les comptes 2025 présentent un résultat final positif de 65'856 CHF.

Elle termine en souhaitant à chacun de passer un bel été.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes — M. Vincent Chevalley, Municipal

M. Vincent Chevalley fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce le début des travaux du parc du Grand Pré, aujourd'hui. Ceux-ci concernent notamment le parc de jeux des enfants et la transformation du terrain principal actuel en terrain synthétique.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique — M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff n'a pas de communication.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière — M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce que les travaux du Bois Neuf sont terminés. De nombreux travaux restent encore à faire sur le chemin du Prince.

Il annonce une sortie inaugurale du chalet de « Poêle chaud », le 12 septembre 2026. Les invitations suivront.

6. Préavis — Rapports des Commissions

Préavis N° 55/26 — Comptes 2025

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission des Finances. Rapporteur M. René Bautz

M. René Bautz relève les points importants du rapport, mais n'en fait pas la lecture complète. Il relit les conclusions.

Pour finir, il remercie le boursier, M. Philippe Equey au nom de la commission des finances, pour son travail et lui souhaite une belle retraite.

M. Olivier Andrey se réjouit de constater des rentrées fiscales bénéficiaires, mais craint une certaine dépendance de la commune à ses « super contribuables ».
Il souhaite connaître le risque représenté par un éventuel départ de ce type de contribuable.

M. le Syndic répond qu'une quinzaine de contribuables représentent à eux seuls une part importante des revenus de la commune.
En cas de départ, ils seront remplacés par d'autres très bons contribuables.

Le Président donne la parole au Conseil pour des questions.

Il n'y a pas d'autres questions. Le Président relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 55/26 :

Voix pour :	Unanimité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	Aucune

Le préavis N° 55/26 est accepté à l'unanimité du Conseil.

Préavis N° 52/26 — Rapport de gestion 2025

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil.

Rapport de la Commission de Gestion. Rapportrice, Mme Isabelle Nussbaum

Mme Isabelle Nussbaum lit les conclusions du rapport de la commission de Gestion.

Le Président rappelle que le rapport de la commission est complété de 2 vœux, qui seront transmis à la prochaine Municipalité.

Le Président donne la parole au Conseil pour les questions.

Il n'y a pas de question. Le Président relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 52/26 :

Voix pour :	Unanimité
Voix contre :	Aucune
Abstention :	Aucune

Le préavis N° 52/26 est accepté à l'unanimité du Conseil.

Préavis N° 53/26 — Barème des indemnités et vacations pour la législature 2026-2031

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil.

Rapport de la Commission des Finances. Rapporteur, M. Thomas Dislich

M. Thomas Dislich lit les conclusions du rapport de la commission des Finances.

Le Président relève le dépôt d'un amendement. Il rappelle la procédure de vote, puis donne la parole au Conseil pour des questions.

M. Denis Gobet demande des précisions sur le calcul du taux d'activité des municipaux, et si la CoFin a pu réaliser des comparaisons avec d'autres communes comparables du Canton.

M. Thomas Dislich précise que pour son examen, la CoFin ne disposait que de peu de points de comparaison officiels. Cependant, selon les données publiées dans un article du Temps (5 mars 2026), les taux d'activité relevés à Crans sont équivalents à ceux de Commugny, commune de taille équivalente de notre région. Les chiffres proposés semblent bien ajustés dans une même fourchette.

M. Laurent Duhoux précise que les modifications du tarif n'ont pas d'effet rétroactif. Elles entreront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2026, avec l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Pour répondre à la question de M. Denis Gobet, il constate que les comparaisons entre communes sont difficiles à faire, car celles-ci n'appliquent pas toutes la même logique. Certaines versent des indemnités fixes, d'autres une part fixe et le reste calculé sur un tarif horaire. La comparaison est donc assez complexe.

Mme Karine Beirnaert relève que la Municipalité annonce une charge de 40 à 60 %. Elle souhaite connaître comment cela est calculé. Combien d'heures par semaine ou par mois cela représente-t-il ? Elle ajoute qu'un contrat à 100 % se base sur un nombre d'heures travaillées de 42 heures 30. Quelle est l'estimation de la Municipalité sur ce point.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un taux théorique, fixé pour les besoins de la LPP. Le temps de travail effectif reste très difficile à calculer, mais il se base sur le travail d'une année.

M. Jean-Marc Fillistorf souhaite une clarification sur les chiffres présentés. Le tableau annexé au rapport de la CoFin indique un salaire actuel des Municipaux de 45'000 CHF alors que le préavis présente un montant de 41'500 CHF, lequel faut-il considérer ?

M. le Syndic répond que les montants présentés dans le préavis 53-26 sont justes, parce qu'ils se réfèrent à 2025. Il précise que le montant de 41'500 CHF correspond au salaire des municipaux de 2025, avant l'introduction des prestations LPP. Avec l'acceptation du préavis 47-25, ce montant est passé à 45'000 CHF, dès 2026.

M. Lars Kermode : comprends l'embarras de la commission des finances qui statue sur la capacité à financer et pas sur le fond. Dans son amendement, la CoFin ne mentionne pas d'élément soutenant sa proposition d'augmentation. Il demande à la Municipalité si la proposition de la CoFin lui semble adéquate.

M. le Syndic répond que cette question est très sensible, qu'est-ce qui est raisonnable et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Il constate que les augmentations proposées dans l'amendement correspondent en grande partie au préavis. Il souligne que plusieurs grands projets sont en cours et qu'une augmentation du personnel devient nécessaire pour y faire face.

Il est donc fort probable que les municipaux seront très impliqués. En conclusion, la proposition de la CoFin lui semble adéquate.

M. Gilles Pilloud remarque que le poste d'huissier passe de 0 à 4'000 CHF et souhaite obtenir des précisions.

Le Président répond que le poste d'huissier est directement rattaché au Bureau du Conseil, pour des tâches de soutien et de logistique. Un cahier des charges a été préparé dans ce sens pour décharger le secrétariat. Cela va dans le sens d'un clair partage des pouvoirs entre exécutif et délibérant. Son salaire est attribué au budget du Conseil.

M. Thomas Dislich souhaite encore faire trois remarques. Tout d'abord, il souhaite s'excuser au nom de la CoFin pour le chiffre erroné présenté dans son annexe. Il fallait bien lire 41'500 CHF comme salaire en 2025.

Ensuite, il regrette que la CoFin ne se penche que sur l'aspect financier des objets qui lui sont soumis, mais pas sur les questions de fond. Ce préavis montre clairement que cette approche n'est pas complète et qu'il faut y remédier, notamment en collaborant avec la CoGest.

Finalement, il tient à souligner la difficulté rencontrée par les Communes pour trouver des volontaires prêts à s'engager dans l'exécutif. Ce système de milice montre ses limites et une professionnalisation de la fonction deviendra peut-être nécessaire un jour.

Il appuie donc la proposition de la CoFin qui va dans le sens d'une juste rétribution de l'engagement des Municipaux. Ce système de milice doit être compensé à minima et soutenu de manière attractive.

M. Jean-Marc Fillistorf : remarque que les jetons de présence du Conseil sont versés comme dons à des associations. Il constate 25 bénéficiaires dans le rapport et demande s'il y a vraiment autant de bénéficiaires.

M. le boursier répond que les jetons de présence permettent 5 à 6 dons de 1'000 CHF par an. Les autres sont attribués au budget de la Commune.

M. le Syndic précise que le budget permet le versement de dons pour une grande partie des 25 bénéficiaires. Le principe du versement des jetons de présence est validé par le Conseil en début de législature.

M. Jean-Marc Fillistorf souligne qu'auparavant, le rapport de gestion précisait quelles associations bénéficiaient des jetons de présence du Conseil. Il trouve que cela serait intéressant de le mentionner, car cela permettrait la mise en avant de ces associations.

M. le Syndic répond que le rapport sera dorénavant plus précis.

M. René Bautz se demande si le versement de 25 contreparties à des bénéficiaires ne ressemble pas à de l'arrosage. Une réduction du nombre de bénéficiaires ne rendrait-elle pas l'aide financière plus efficace?

M. le Syndic répond qu'il en prend bonne note.

Mme Isabelle Nussbaum regrette que les commissions des finances et de gestion n'échangent pas leurs points de vue lors de l'examen des préavis qui leur sont soumis. Elle propose que la commission des finances invite un membre de la commission de gestion pour discuter des préavis, afin d'avoir une vision globale et éviter l'impression de manque de transparence.

Mme Ulrike Richardson demande si les membres du Conseil peuvent proposer le nom d'une association qui leur tient à cœur pour faire un don.

M. le Syndic répond que la Municipalité reçoit régulièrement des demandes. Peu importe qui fait la demande.

Mme Ulrike Richardson souhaiterait que cela reste dans la commune.

M. le Syndic répond que les nouvelles autorités s'en chargeront lors de la prochaine législature.

Le Président constate que le Conseil n'a plus de question. Il relit les conclusions du préavis et passe au vote, en deux temps.

Vote pour l'amendement du point 4 du préavis N° 53/26 :

Voix pour :	22
Voix contre :	2
Abstention :	4

L'amendement du point 4 du préavis N° 53/26 est accepté à la majorité du Conseil.

Vote pour le préavis amendé N° 53/26 :

Voix pour :	23
Voix contre :	1
Abstention :	5

Le préavis N° 53/26 est accepté à la majorité du Conseil, avec son amendement.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Sans objet

8. Associations intercommunales — Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ — Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de séance. La prochaine séance de l'APEJ aura lieu le 23 juin 2026.

Le conseil intercommunal votera le préavis 01-2026 pour le changement du règlement du Conseil dont Crans est à l'origine.

SITSE — Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur la séance du 16 juin 2026.

Le conseil intercommunal a adopté deux préavis :

– Préavis 285/2026 relatif aux comptes 2025

Il s'agit de la première mouture des comptes avec la nouvelle répartition des frais administratifs (20 % STEP, 35 % collecteurs, 45 % eau potable). La dette à long terme se monte à 45,5 millions CHF, dont 35 millions CHF pour la STEP, pour un plafond d'endettement de 75 millions CHF. La dette est en baisse de 1,5 million CHF en 2025. Les principales variations concernent le prix de l'électricité en hausse, les taxes d'introduction et les taux d'intérêt en baisse.

– Préavis 286/2026, relatif à une demande de crédit de 3'315'000 pour la réalisation d'une nouvelle interconnexion entre le complexe de Balessert à Founex et le réservoir de Longchamp à Grilly (France)

Bien que Crans ne soit pas concerné par le but optionnel de l'eau potable, ce préavis revêt une importance régionale indéniable qu'il est intéressant de communiquer. Il correspond au Plan directeur de distribution de l'eau 2025 des SITSE. Cet investissement important a pour objectif principal la défense incendie, pour garantir une pression suffisante dans le réseau des SITSE. De plus, le projet va permettre un bouclage « de secours » pour diversifier l'approvisionnement en eau, par exemple en cas de pollution.

PNR (Police Nyon Région) — Rapporteur, M. André Ramseier

M. André Ramseier annonce que les nouveaux membres du Conseil intercommunal de la PNR ont été assermentés par le préfet.

ORPC (Protection civile) — Rapporteur, M. Yves-André Fasel

M. Yves-André Fasel annonce que la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ORPC a eu lieu le 25 mars et que le rapport est déjà porté au PV de notre dernière séance. Il n'y a pas eu d'autres séances.

SDIS — Rapporteur, M. le Syndic

M. Robert Middleton annonce la journée portes ouvertes des SDIS, samedi dernier.

Région de Nyon — Rapporteur, M Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann annonce que le CODIR a présenté son bilan de législature. Le rapport est disponible par le lien suivant :

<https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2026/06/20260611-Bilan-de-legislature-2021-2026.pdf>

En résumé, ce bilan de législature présente une situation financière assainie. Ceci permettra la poursuite des investissements régionaux, notamment par la reconduction du DISREN. La mise en service des VLS (vélos en libre-service) sur le territoire de notre commune est également à souligner. Lors de la prochaine législature, la question d'une adhésion au DISREN par notre Commune se posera à nouveau, avec l'identification de projet en lien avec le plan d'agglomération de 6^e génération du Grand Genève (PA6).

Il ajoute que le conseil a adopté 6 préavis :

– Préavis 65-2026 : Comptes 2025

Les comptes se soldent avec un bénéfice de 87'258 CHF, y compris l'amortissement d'anciens préavis, et l'alimentation du fond d'étude et d'investissement à hauteur de CHF 200'000 CHF. Une proposition a été faite de baisser les cotisations des communes, un sujet qui sera repris lors de la prochaine législature.

– Rapport d'activité 2025

Le rapport de gestion a été approuvé et le rapport d'activité est disponible par le lien suivant :

<https://regiondenyon.ch/wp-content/uploads/2026/04/Rapport-activite-2025.pdf>

– Préavis 66-2025-FRM : Demande de crédit de 466'774 CHF TTC, pour le financement de courses expérimentales à l'horaire 2027 -2028

Le crédit est sollicité au titre du Fonds régional pour la mobilité (FRM) afin de financer des courses expérimentales pour améliorer l'offre sur 4 lignes régionales : les lignes NStCM-TPN 10. 813 et 10. 815 ainsi que sur les lignes CarPostal 10. 835 et 10. 836.

– Préavis 67-2026 : Projet pour l'accessibilité culturelle dans le district de Nyon

Le crédit de 163'970 CHF a été adopté sous réserve de l'obtention de la subvention cantonale, qui devrait prendre en charge 50 % de ce montant.

– Préavis 68-2026 : Convention pour l'exploitation et le développement touristique du Parc animalier de la Garenne 2026-2029

Ce crédit est financé par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), à hauteur de 200'000 CHF francs, soit 50'000 CHF par année.

– Préavis 69-2026-DISREN : Demande de crédit de 66'088 CHF, pour la création d'aménagements pour modes doux sur la RC11 à Eysins

Les délégués de la commune de Crans ne votent pas sur les investissements DISREN. Néanmoins, ce crédit modeste, au vu des investissements globaux de ce projet de requalification, revêt un intérêt régional important, et concerne un axe de mobilité douce structurant entre la Route de Divonne, Crassier et la RC 15 en direction de Chésereux. Ces aménagements font partie du PA3 du Grand Genève. Les travaux sont déjà bien avancés.

9. Divers et propositions individuelles

M. Claude Lagrange prend la parole pour exprimer sa gratitude au Président pour son dévouement et pour son engagement pour le Conseil au fil des ans.

M. Cédric Aeschlimann annonce encore une bonne nouvelle pour notre Commune. Eysins vient d'adopter un crédit de 896'700 CHF pour l'aménagement d'un trottoir entre le chemin Sous Cor et le chemin du Bois de Nant, le long de la route de Crans. Ce projet, attendu depuis longtemps, améliorera la sécurité des usagers se rendant à Nyon.

Ce chantier aura lieu en complément des travaux de réfection prévus par le canton dans ce secteur, a priori en 2027. Le préavis est disponible au lien suivant :

https://www.eyins.ch/docn/7027582/10.01-preavis_49-26-Amenagement-trottoir-RC4.pdf

Le Conseil n'a plus de question, ni de remarque.

Avant de lever la séance, le Président appelle M. Laurent Duhoux et M. Cédric Aeschlimann devant l'assemblée et leur remet symboliquement la cloche du Conseil en quittant ses fonctions.

La séance est levée à 20 h 53.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

10. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.